

Docteur Philippe Vignal  
33 rue Nicolo  
75116 Paris

Madame la Ministre de la Santé,  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le jeudi 28 mai 2015

Madame,

Cerazette, pilule ne contenant que de la progestérone, est systématiquement classée sur les sites de la HAS, qui font référence, dans les pilules de 3<sup>e</sup> génération.

Or comme vous le savez, ce classement ne concerne que les pilules combinées oestroprogestatives\*. Mettre le doute dans l'esprit des femmes est inacceptable.

Pourriez-vous veiller à ce que cette erreur soit rectifiée ?

La publication d'un démenti serait même souhaitable. Car ce classement erroné est en contradiction avec le remboursement récemment intervenu pour certains génériques de Cerazette et les données de la science.

Pourquoi ne pas insister au contraire sur l'absence de risque accru de phlébite avec les pilules ne contenant pas d'œstrogènes dont fait partie Cerazette ? D'autant que, comme je vous l'écrivais dans un précédent courrier, cette dernière est susceptible de prévenir le cancer du sein.

A ce propos, je voulais vous informer que mes demandes répétées d'une recherche plus approfondie sur ce sujet ont été rejetées sans motif convaincant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Docteur Philippe Vignal

Auteur de : « l'enfer au féminin », édition de la Martinière, 2013.

\*<http://www.gyneco-online.com/gyn%C3%A9cologie/comment-classer-les-contraceptifs-hormonaux>